

PROCÈS-VERBAL
Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session ordinaire de son conseil, le quatrième (4^e) jour de mars 2013 à 19 h au Centre Communautaire, situé au 165, avenue Centrale Nord, Stratford, à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Couture, conseiller	siège # 1
Monsieur Émile Marquis, conseiller	siège # 2
Monsieur Yvon Lacasse, conseiller	siège # 3
Madame Maryse Lessard, conseillère	siège # 5
Monsieur Jean-Denis Picard, conseiller	siège # 6
Monsieur Jacques Fontaine, maire	

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur André Gamache

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

Monsieur André Gamache souhaite la bienvenue à Monsieur Jacques Fontaine qui reprend doucement ses activités au grand plaisir de tous.

Consultation publique

Règlement 1091 modifiant le règlement de zonage no. 1035 afin d'agrandir la zone A-2. La publication de l'avis a été effectuée dans les délais. La lecture du règlement est faite par la directrice générale.

Ce règlement va permettre la construction de résidence permanente dans cette zone; ce qui génèrera des revenus supplémentaires pour la municipalité.

Monsieur André Gamache répond aux questionnements des citoyens et citoyennes.

1- Items statutaires

- | | | |
|-----|---|-------------|
| 1.1 | Adoption de l'ordre du jour | Décision |
| 1.2 | Adoption du procès-verbal | Décision |
| | • Session ordinaire du 4 février 2013 | |
| 1.3 | Présentation des dépenses récurrentes | Information |
| 1.4 | Adoption des comptes à payer | Décision |
| 1.5 | Dépôt de la situation financière en date du 28 février 2013 | Information |
| 1.6 | Rapports des présidents des comités | Information |

2- Administration

- | | | |
|-----|--|----------|
| 2.1 | Autorisation de dépenses des élu(e)s | Décision |
| 2.2 | MRC- Ventes pour taxes | Décision |
| 2.3 | Appui à l'école Dominique Savio : Pacte rural | Décision |
| 2.4 | Groupe scout 15 ^e volcan – demande d'audience | Décision |

- 3- Aqueduc et Égout**
- 3.1 Soumissions : analyses eau potable et eau usée Information
- 4- Sécurité publique**
- 4.1 Service sécurité incendie – Règlement no.1095 Information
- 5- Voirie et bâtiments**
- 5.1 Centre communautaire Décision
- 6- Urbanisme et environnement**
- 6.1 Projet de règlement 1091;
modification règlement Zonage 1035 Décision
- 6.2 Projet de règlement 1092 concernant les roulottes Décision
- 6.3 Mandater la MRC – Changement d’usage Décision
- 6.4 Projets de règlement 1093 & 1094 Décision
- 6.5 Gestion des cours d’eau - Responsables Décision
- 7- Loisirs et culture**
- 7.1 Développement énergétique – Appui Décision
- 7.2 Mise en place d’un fonds d’investissement – Appui Décision
- 7.3 Tour cycliste du lac Aylmer – droit de passage Décision
- 7.4 Tour cycliste du lac Aylmer – commandite Décision
- 8- Affaires diverses**
- 8.1 Demande de droit de passage; Messieurs Hébert Décision
- 9- Liste de la correspondance**
- 10- Période inter-actions**
- 11- Certificat de disponibilité**
- 12- Levée de la session régulière**

1- Items statutaires

1.1 Adoption de l’ordre du jour

Le conseiller Daniel Couture désire ajouter un point aux affaires diverses

8.2 MRC – Services juridiques

Il est proposé par Yvon Lacasse,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l’ordre du jour tel que
présenté en y ajoutant le point 8.2.

1.2 Adoption du procès-verbal - Session ordinaire du 4 février 2013

Il est proposé par J.-Denis Picard,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 4 février 2013 tel que présenté par la directrice générale.

2013-03-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

Monsieur André Gamache apporte certaines précisions concernant le règlement numéro 1090 sur la garde et contrôle des animaux suite au questionnement de la conseillère Maryse Lessard à la séance du conseil précédente.

1.3 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du conseil.

1.4 Adoption des comptes à payer

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD Liste des comptes à payer en date du 4 mars 2013

4	MUNIC. DE STRATFORD - PETITE CAISSE	121.23
8	DANY ST-ONGE	157.41
9	BILO-FORGE INC.	1 497.60
16	L'ECHO DE FRONTENAC INC.	172.42
17	M.R.C. DU GRANIT	17.10
19	BIOLAB-DIVISION THETFORD	275.71
21	J.N. DENIS INC.	156.32
31	DESJARDINS SECURITÉ FINANCIERE	2 214.54
34	MEGABURO	220.22
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12.00
55	BENOIT BOISVERT	488.27
61	CMP MAYER INC.	59.22
87	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	543.00
88	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	238.34
92	THERESE BERNARD FLEURISTE ENR.	69.00
120	CARRA	1 383.50
124	RICHARD PROTEAU	270.19
158	S.A.A.Q.	9 882.76
166	ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU	1 115.00
258	JOCELYN ROY ELECTRIQUE 2010 INC.	1 024.52
293	ASS. RIVERAINS DU LAC AYLNER	2 015.00
301	MARCHE REJEAN PROTEAU INC.	232.73
308	MONTY, COULOMBE, AVOCATS	1 639.42
321	FEDERATION QUEB. DES MUNICIPALITES	10.70
479	PETROLES FRONTENAC INC	6 635.80
489	LES EDITIONS JURIDIQUES FD	201.60
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	356.36
571	CLUB AGE D'OR ST-GABRIEL STRATFORD	400.00
572	FONDACTION	1 426.64
576	MECANO PRO-DIESEL INC.	33.64
584	BATIRENTE	713.32
654	NAPA DISRAELI (0609)	201.94
833	CANSEL	2 632.93
840	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	92.52
901	ASSOCIATION TOURISTIQUE LAC AYLNER	850.00
1027	DISTRIBUTIONS DAKI ENR.	155.73
1051	DBO EXPERT inc	74.73

1066	ALSCO CORP.	132.69
1077	BATTERIES EXPERT DISRAELI	13.52
1081	SOC. DÉV. DURABLE DARTHABASKA INC	7 858.35
1106	THIBAULT & ASSOCIÉS	365.62
1120	ANDRÉ GAMACHE	230.11
1150	ROLAND BRAULT	1 240.00
1176	J. DENIS PICARD	33.00
1178	SNC-Lavalin	3 018.31
1195	LA COOP DES BOIS-FRANCS	22.39
1199	LINDE CANADA LTEE, M2193	66.13
1213	MATERIAUX NOMELEBRO INC.	387.55
1221	RESTAURANT AMIJO INC.	1 422.47
1222	SERGE GÉLINAS INFORMATIQUE GPL	858.86
1235	BRAULT MAXTECH INC.	700.20
1240	MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DES-BOIS	93.97
1241	FEDERATION CANADIENNE DES	267.41
1243	ÉLECTRO-CONCEPT P.B.L. INC.	5 163.53
	TOTAL	59 465.52

Monsieur Daniel Couture précise :

1243 – Un achat et installation de 2 sondes pour le secteur aqueduc

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes
tels que présentés par la directrice générale.

2013-03-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

1.5 Dépôt de la situation financière en date du 28 février 2013

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose à chacun des membres du conseil la situation financière en date du 28 février 2013.

1.6 Rapports des présidents des comités

Aqueduc : Daniel Couture

Soumissions analyses eau potable : point discuté au 3.1

Relations de travail : André Gamache

Suite à une demande de Madame Sofie Maheux, adjointe à la directrice générale à l'effet de modifier sa semaine de travail à 4 jours, une entente est intervenue à la satisfaction de tous.

Madame Mélanie Martin, déjà connue et appréciée à l'élaboration du Stratford-Info va combler les besoins de la 5^e journée.

L'entente est révoquée par les 2 parties advenant certains changements qui pourraient survenir.

Domaine Aylmer : Émile Marquis

Deux nouvelles personnes sont intéressées à opérer le restaurant ; une rencontre est prévue cette semaine.

Développement économique : Daniel Couture

Une réunion d'OrganisAction a eu lieu : un suivi sera effectué au point 2.3

La politique familiale concernant les subventions résidentielles sera présentée au conseil sous peu.

Voirie et équipements : Yvon Lacasse

Le budget en déneigement est bien respecté : pas de temps supplémentaire.

Information et communications : André Gamache

Une rencontre avec le député Ghyslain Bolduc a eu lieu le 25 février 2013.

Les sujets discutés :

- Subvention TECQ – FIMR
- Projet de loi #14; le travail versus rémunération d'un élu moins présent impliquant une surcharge pour ses collègues.
- Entretien des chemins : beaucoup d'argent à investir.
- Fonctionnement MRC : les coûts ne semblent pas toujours justifiés.
- Internet Haute Vitesse : Où est rendu le projet pilote de la MRC ? Monsieur Couture demande à monsieur Bolduc d'effectuer un suivi sur une rencontre qui a eu lieu avec le Conseil du Trésor dans le but que tous les citoyens de la Municipalité du Canton de Stratford soient desservis.
- Notion du périmètre urbain : Le projet de condos au Domaine Aylmer n'a pu être réalisé à cause de l'obligation de développer d'abord le périmètre urbain. Cette notion n'est pas adaptée à notre réalité contrairement aux grands centres.
- Convention collective : Plusieurs syndicats se regroupent pour harmoniser les conventions collectives : doit coller à la réalité de Stratford.
- Taxes scolaires : La taxe scolaire va augmenter n'ayant plus de réduction. Un nouveau rôle sera appliqué en 2014. Les élus municipaux n'ont aucun pouvoir dans ce dossier.
- Entretien chemins – Terres à bois : Comment partager le fardeau fiscal ? Monsieur Fontaine ajoute que les municipalités qui gèrent bien leur budget ne sont pas reconnues et reçoivent moins de subventions du ministère étant moins endettées au détriment des besoins essentiels des contribuables.

Finances et Budget : Daniel Couture

- Visite du comptable le 27 et 28 mars 2013
- Un surplus général est à prévoir

Urbanisme : Émile Marquis

Les points seront discutés aux points 6.1 et 6.2.

Environnement : J. Denis Picard

- Certaines fosses sont à surveiller.
- Une révision s'opère concernant un règlement sur les bandes riveraines : son application est beaucoup trop rigide. Ce règlement sera amendé.

Bâtiments : Yvon Lacasse

- Centre communautaire : modification du plan initial et présentation du projet à venir.
- Avant d'entreprendre ce projet, la population sera consultée et le conseil doit avoir la confirmation d'une subvention de 66%.

Bibliothèque : J.-Denis Picard

Réunion 6 février : Serge Gélinas va installer un logiciel de traitement de texte qui sera gratuit.

Transport : Yvon Lacasse

TransAutonomie : toujours possible 2 jours/semaine. Le transport régional va être repensé. La MRC travaille dans ce dossier depuis un certain temps.

Loisirs : J.-Denis Picard

À la rencontre le 8 février 2013 :

- Constat des activités de l'hiver 2012-2013 : un bilan va être déposé.
- Préparation des activités à venir.

Sécurité publique : André Gamache

- MRC du Granit :

Projet d'achat d'une roulotte d'animation afin de faire de la prévention en sécurité incendie au coût de 25 000\$. (école et activités diverses)

Le conseil tient à ce que les argents remis à la MRC soient utilisés en fonction des actions prévues.

- Achat de panneaux de signalisation au coût de 16 000\$ pour sensibiliser la population aux limites de vitesse.

Internet : Daniel Couture

- Le recrutement va bon train.
- Une réunion du conseil d'administration est prévue cette semaine.

Soirée reconnaissance : André Gamache

Belle réussite pour souligner et remercier le travail des bénévoles et des employés(es).

2- Administration

2.1 Autorisation de dépenses des élu(e)s

Attendu qu'il serait impraticable de réunir le conseil à chaque fois qu'un élu doit faire face à des dépenses de déplacement et repas pour remplir son mandat à l'intérieur des comités dans lesquels il travaille;

Attendu que la Loi sur le traitement des élus, par l'article 25, nous oblige à préautoriser les dépenses des élus suivants : Daniel Couture, André Gamache, Émile Marquis, J.-Denis Picard, Jacques Fontaine et Yvon Lacasse.

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu;

Que le conseil autorise les dépenses de déplacement et repas que ces élus auront à faire dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

2013-03-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

2.2 MRC- Ventes pour taxes

Considérant que les arrérages de taxes de l'année 2011 sont impayés pour ces matricules :

4274-32-5570
3769-80-9005

Considérant que la date limite à la MRC du Granit pour l'envoi en vente pour taxes est le 20 mars 2013;

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford autorise la directrice générale à poursuivre la procédure habituelle ; soit l'envoi à la MRC des dossiers mentionnés ci-haut si non-paiement d'ici le 20 mars 2013.

2013-03-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

2.3 Appui à l'école Dominique Savio : Pacte rural

Madame Vicky Bolduc nous a fait part de son projet (phase 1) qui consiste à aménager une aire de détente devant l'école et d'un petit parc pour les 0-5 ans.

Considérant qu'il y a un résiduel de 9 022.00 \$ au pacte rural (enveloppe locale) et que la direction de l'école Dominique Savio désire acheminer une demande afin de récupérer ce montant;

Considérant que le parc-école est avoisinant au parc Bois-Joli;

Considérant que la cour d'école est très grande et présente un beau potentiel à exploiter afin de bonifier les équipements en place;

Considérant l'achalandage grandissant à l'école Dominique Savio;

Considérant qu'une demande d'appui au projet d'embellissement de la cour d'école (phase 1) a été déposée à la Municipalité du Canton de Stratford pour un montant de 3 000\$;

Il est proposé par Yvon Lacasse
Et résolu;

D'appuyer la demande de la direction de l'école Dominique Savio en s'engageant à soutenir le projet d'embellissement pour un montant de 3 000\$. La main-d'œuvre et les équipements utilisés à l'exécution des travaux seront comptabilisés dans ce montant.

2013-03-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

2.4 Groupe scout 15^{ième} volcan – demande d'audience

Considérant que l'organisme Groupe Scout 15^{ième} volcan désire renouveler sa reconnaissance aux fins de l'exemption de taxes foncières;

Considérant que la Municipalité du Canton de Stratford désire vérifier si les conditions prévues aux articles 243.5 à 243.11 de la loi sur la Fiscalité municipale sont toujours remplies;

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

D'aviser la Commission municipale du Québec du désir de la Municipalité du Canton de Stratford d'assister à une audience afin de réévaluer ce dossier.

2013-03-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

Monsieur Daniel Couture ajoute que cette situation était méconnue des élus. La municipalité désire vérifier si les conditions sont toujours respectées dans le but d'être exempté de taxes foncières et de services. À considérer que certains commerces à but non lucratif dans la Municipalité du Canton de Stratford défraient le coût des services.

3- Aqueduc et Égout

3.1 Soumissions : analyses eau potable et eau usée

Groupe Sm	:	2 594\$ + taxes
Biolab	:	1 650\$ + taxes
Environnex	:	1 400\$ + taxes

Le coût du transport doit être vérifié avant de conclure. Le ministère est contacté afin de réduire le nombre d'analyses par semaine. À suivre...

Monsieur Jacques Fontaine s'absente quelques minutes.

4- Sécurité publique

4.1 Service sécurité incendie – Règlement no.1095

Le conseiller J.- Denis Picard donne un avis de motion qu'il sera adopté lors d'une prochaine séance le projet de règlement no. 1095 établissant la constitution d'un service de sécurité incendie.

La directrice générale fait la lecture du projet de règlement no.1095.

5- Voirie et bâtiments

5.1 Centre communautaire

Considérant que la municipalité a entrepris une démarche d'évaluation de ses bâtiments;

Considérant qu'elle désire vérifier son admissibilité et à quel niveau au programme PIQM;

Considérant qu'une nouvelle étape est à franchir en faisant parvenir une résolution au MAMROT;

Il est proposé par Yvon Lacasse
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford dépose une demande de projet pour la construction d'un nouveau centre communautaire dans le but de connaître le montant de subvention qu'elle pourrait recevoir.

Que la Municipalité du Canton de Stratford s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue advenant la réalisation du projet.

2013-03-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

6- Urbanisme et environnement

6.1 Projet de règlement 1091; modification règlement Zonage 1035

2^e PROJET

RÈGLEMENT NO 1091 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE A-2

Attendu que le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage numéro 1035, qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

Attendu que le conseil de la municipalité désire agrandir la zone A-2 avec les lots 23-P à 27-P Rg 1 Sud-Ouest cadastre du Canton de Stratford sur une profondeur de 100

mètres le long du Chemin Gauthier et les lots 23-P à 27-P Rg 2 Sud-Ouest cadastre du Canton de Stratford;

Attendu que cette intention du conseil nécessite une modification du règlement de zonage;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 14 janvier 2013;

Attendu que ce projet de règlement a été soumis à une consultation publique;

Il est en conséquence décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement de zonage no 1035, tel que modifié par tous ses amendements, est de nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 3

Le plan STR-ZON-1 est modifié afin d'inclure à la zone A-2 les lots 23-P à 27-P Rg 1 Sud-Ouest cadastre du Canton de Stratford sur une profondeur de 100 mètres le long du Chemin Gauthier et les lots 23-P à 27-P Rg 2 Sud-Ouest cadastre du Canton de Stratford.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

Il est proposé par Émile Marquis,
Et résolu;

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford adopte le second projet de règlement portant le numéro 1091, ayant pour titre RÈGLEMENT NO 1091 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE A-2.

Que les procédures nécessaires à l'adoption finale de ce règlement soient entreprises et que lorsque ces procédures seront complétées, que ce règlement soit soumis à la Municipalité Régionale de Comté du Granit pour analyse de sa conformité au schéma d'aménagement.

2013-03-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

André Gamache
Maire suppléant

Manon Goulet
Secrétaire-trésorière

6.2 Projet de règlement 1092 concernant les roulottes

Lecture du projet de règlement no 1092.

PROJET

RÈGLEMENT NO 1092 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE
MODIFIER LES DROITS ACQUIS RELATIFS AUX ROULOTTES

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage numéro 1035, qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009 ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité désire modifier les droits acquis relativement aux roulottes;

ATTENDU QUE cette intention du conseil nécessite une modification du règlement de zonage;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 4 février 2013 ;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement de zonage no 1035, tel que modifié par tous ses amendements, est de nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 3

L'article 8.2.2.1 est modifié afin d'inclure à la suite ce qui suit :

Lorsqu'il y a vente de l'immeuble, le vendeur dudit immeuble doit quitter avec sa roulotte. Le droit acquis est non transférable aux nouveaux propriétaires.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

André Gamache
Maire suppléant

Manon Goulet
Secrétaire-trésorière

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage no 1035 ;

ATTENDU QUE la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par Émile Marquis
Et résolu;

QUE le conseil de la Municipalité de Stratford adopte le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT NO 1092 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE MODIFIER LES DROITS ACQUIS RELATIFS AUX ROULOTTES, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément aux *articles 126 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire suppléant Monsieur André Gamache le 8 avril 2013, à 19h00, au 165, Avenue Centrale Nord, Stratford ;

QUE le conseil municipal mandate sa Secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

La conseillère Maryse Lessard veut apporter une modification comme suit :

Considérant que le droit acquis ne suit plus l'immeuble;

Considérant qu'il pourrait y avoir une baisse de la valeur de la propriété;

Il est proposé par Maryse Lessard

De laisser ce règlement tel qu'il est présentement.

Le vote est demandé sur la contre-proposition :

Noms	Pour	Contre
Daniel Couture		X
Émile Marquis		X
Yvon Lacasse		X
Maryse Lessard	X	
J.-Denis Picard		X
Jacques Fontaine		X
André Gamache		X

2013-03-10

La contre-proposition est rejetée à la majorité des conseillers(ère)

Le vote est demandé sur la proposition initiale :

Noms	Pour	Contre
Daniel Couture	X	
Émile Marquis	X	
Yvon Lacasse	X	
Maryse Lessard		X
J.-Denis Picard	X	
Jacques Fontaine	X	
André Gamache	X	

2013-03-11

Adoptée à la majorité des conseillers(ère)

6.3 Mandater la MRC – Changement d’usage

Il est proposé par Émile Marquis
Et résolu;

De mandater la MRC afin qu’elle procède à la modification du zonage pour les lots 44-6-P et 45-2 Rang 3 Sud-Ouest du Canton de Stratford (presbytère).

2013-03-12

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ère)

6.4 Projets de règlement 1093 & 1094

Le conseiller Émile Marquis donne avis de motion qu’il sera présenté le projet de règlement no 1093 modifiant le plan d’urbanisme no 1031 afin de créer une nouvelle zone relativement à certaines activités ciblées sur les lots 44-6-P et 45-2 Rang 3 SO du Canton de Stratford.

La directrice générale fait la lecture du projet de règlement.

1^{er} PROJET

RÈGLEMENT No 1093 MODIFIANT LE PLAN D’URBANISME No 1031 AFIN DE CHANGER LE ZONAGE DES LOTS 44-6-P et 45-2 RANG 3 SUD-OUEST CADASTRE DU CANTON DE STRATFORD

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le plan d’urbanisme n° 1031 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le zonage des lots 44-6-p et 45-2, rang 3 sud-ouest, cadastre du canton de Stratford;

ATTEDU QUE ces lots sont occupés par le presbytère;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification du Plan d’urbanisme;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 4 mars 2013;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le plan d’urbanisme n° 1031 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan ‘Plan d’urbanisme – Milieu Urbain STR-PU-2’ est modifié afin :

- De créer une nouvelle zone autorisant le résidentiel, résidence pour personnes âgées, gîte de passant et activités de loisirs et culture.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

André Gamache
Maire suppléant

Manon Goulet
Secrétaire-trésorière

Il est proposé par Émile Marquis
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le projet de règlement # 1093 modifiant le plan d'urbanisme no 1031 afin de changer le zonage des lots 44-6-P et 45-2 Rang 3 SO du Canton de Stratford.

Que conformément aux articles 126 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire suppléant, Monsieur André Gamache, le 8 avril 2013, à 19h00, au 165, Avenue Centrale Nord, Stratford;

Que le conseil municipal mandate sa Secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

2013-03-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

Le conseiller Émile Marquis donne avis de motion qu'il sera présenté le projet de règlement no 1094 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de changer le zonage sur les lots 44-6-P et 45-2 Rang 3 SO du Canton de Stratford.

La directrice générale fait la lecture du projet de règlement.

PROJET

RÈGLEMENT NO 1094 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE CHANGER LE ZONAGE DES LOTS 44-6-P ET 45-2 RANG 3 SUD-OUEST CADASTRE DU CANTON DE STRATFORD

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le zonage des lots 44-6-p et 45-2, rang 3 sud-ouest, cadastre du canton de Stratford;

ATTEDU QUE ces lots sont occupés par le presbytère;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 4 mars 2013;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

Le plans ‘‘Plan de zonage STR-ZON-2’’ est modifié afin :

- De créer une nouvelle zone autorisant le résidentiel, résidence pour personnes âgées, gîte de passant et activités de loisirs et culture.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

André Gamache
Maire suppléant

Manon Goulet
Secrétaire-trésorière

Il est proposé par Émile Marquis
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le projet de règlement # 1094 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de changer le zonage des lots 44-6-P et 45-2 Rang 3 SO du Canton de Stratford, dont copies sont jointes.

Que conformément aux articles 126 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire suppléant, Monsieur André Gamache, le 8 avril 2013, à 19h00, au 165, Avenue Centrale Nord, Stratford;

Que le conseil municipal mandate sa Secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

2013-03-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

6.5 Gestion des cours d'eau - Responsables

DÉSIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE AUX FINS DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTANCES MUNICIPALES

Considérant que la MRC du Granit s'est vue confirmer la juridiction exclusive des cours d'eau situés sur son territoire en vertu des articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6);

Considérant que la MRC a adopté une politique de gestion des cours d'eau sur son territoire;

Considérant que cette politique prévoit des ententes avec les municipalités locales conformément à l'article 108 de la loi sur les compétences municipales;

Considérant que conformément à l'entente découlant de cette politique la municipalité locale doit nommer une personne chargée de l'application de la politique sur son territoire;

Il est proposé par J.-Denis Picard
Et résolu;

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford désigne, Monsieur René Croteau, directeur des travaux publics conjointement avec Monsieur Dany St-Onge, inspecteur en environnement afin d'appliquer la politique de gestion des cours d'eau de la MRC le tout conformément à l'article 5 de l'entente signée en cette matière.

2013-03-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

7- Loisirs et culture

7.1 Développement énergétique – Appui

Appel à la mobilisation de la part de la FQM dans ce dossier des petites centrales hydrauliques. La municipalité ne désire pas appuyer la FQM sur ce sujet.

7.2 Mise en place d'un fonds d'investissement – Appui

« APPUI A LA MISE EN PLACE DU FONDS D'INVESTISSEMENT DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS DE L'ESTRIE (FIÈRE) »

CONSIDÉRANT que l'accessibilité à des équipements récréatifs sécuritaires et de qualité est un déterminant essentiel à une meilleure qualité de vie des communautés rurales et que le parc municipal est souvent le seul lieu public permettant au citoyen une pratique d'activités de proximité;

CONSIDÉRANT que le parc immobilier récréatif du milieu rural nécessite des interventions majeures pour contrer son caractère usé et désuet et pour qu'il réponde mieux aux nouveaux besoins afin d'assurer la sécurité et la qualité de la pratique par les citoyens;

CONSIDÉRANT que la mise à niveau des équipements récréatifs municipaux des communautés rurales de l'Estrie nécessite des investissements estimés actuellement à plus de 8 millions;

CONSIDÉRANT que les municipalités rurales ont une capacité financière restreinte pour assumer seules les investissements requis et qu'elles ont besoin de ressources financières pour soutenir leurs initiatives dans la rénovation et la mise aux normes de leurs installations et pour répondre aux nouveaux besoins des citoyens;

CONSIDÉRANT les difficultés d'accessibilité des municipalités rurales au programme québécois, le « *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* » dédié à la restauration et au développement des infrastructures récréatives et sportives et au déséquilibre marquant de l'investissement gouvernemental accordé au milieu rural. (Du 18 millions investis en Estrie; seulement 8 % de ce montant a été dédié à des projets issus des communautés de moins de 2 000 personnes qui représentent pourtant 77 % des municipalités de la région. Seulement 11 % de cette même enveloppe ont été injectés dans des communautés estriennes de moins de 5 000 personnes - statistiques septembre 2011);

CONSIDÉRANT que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie a procédé au cours de la dernière année à la présentation de diagnostics pour chacun des parcs municipaux

de l'Estrie auprès des gestionnaires municipaux afin d'effectuer certaines recommandations pour les rendre plus attrayants, plus accessibles et plus sécuritaires et est disposé à accompagner les municipalités pour les aider à faire les modifications optimales dans leurs parcs;

CONSIDÉRANT que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie propose d'assumer le leadership d'une campagne de mobilisation visant à créer un fonds destiné aux municipalités rurales de l'Estrie permettant la mise à niveau et la bonification de leurs infrastructures récréatives;

Il est proposé par J.-Denis Picard
Et résolu ;

QUE LA MUNICIPALITE :

1. Manifeste sa volonté d'agir dans l'amélioration de ses installations récréatives pour les rendre plus attrayantes, plus accessibles et plus sécuritaires dans la mesure où des ressources financières sont disponibles pour l'accompagner dans ce chantier ;
2. Appuie le projet de la mise en place d'un *Fonds régional d'investissement des équipements récréatifs* (FIÈRE) dédié aux communautés rurales, collectif financier à créer faisant appel à la participation de divers partenaires (instances gouvernementales provinciales et régionales, milieu des affaires, etc.);
3. Demande au gouvernement québécois qu'une part significative du « *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* » soit allouée à la région afin qu'elle puisse la gérer et l'investir de manière efficace et cohérente, selon ses propres besoins et au diapason des priorités locales et régionales;
4. Transmette une copie de cette résolution à la MRC et au Conseil Sport Loisir de l'Estrie avec l'autorisation de l'utiliser pour fins de représentations et de sensibilisation des différentes instances provinciales et régionales.

2013-03-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

7.3 Tour cycliste du lac Aylmer – droit de passage

Il est proposé par J.-Denis Picard
Et résolu;

D'autoriser la circulation de cycliste et de véhicules de sécurité sur les routes du territoire de la Municipalité du Canton de Stratford pour l'activité prévue le 3 août 2013.

2013-03-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

7.4 Tour cycliste du lac Aylmer – commandite

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford verse la somme de 100\$ en appui financier au Tour Cycliste du Lac Aylmer.

2013-03-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

Beaucoup de gens de Stratford participent à cette activité.

8- Affaires diverses

8.1 Demande de droit de passage; Monsieur Hébert

Suite à la demande de Monsieur Florian Hébert et après analyse sérieuse du dossier, la municipalité conclut qu'elle ne peut donner un droit de passage ayant d'autres possibilités de règlement à sa satisfaction.

De plus la municipalité, étant elle-même bénéficiaire d'un droit de passage vis-à-vis un tiers, celle-ci est dans l'impossibilité d'autoriser Monsieur Hébert à y circuler.

8.2 MRC – Services juridiques

Attendu que la municipalité a souvent besoin des services juridiques consultatifs;

Attendu que plusieurs autres municipalités de la MRC du Granit sont dans le même cas;

Attendu que le Conseil des maires de la MRC a déjà examiné la possibilité de fournir des services professionnels à toutes les municipalités de son territoire;

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

De mandater Monsieur André Gamache, maire suppléant du Canton de Stratford afin qu'il demande au conseil des maires d'étudier la possibilité d'embaucher un ou des avocats pour assister les municipalités.

Dans la MRC, les municipalités ont souvent les mêmes interrogations au niveau juridique. Ce service permettrait d'avoir l'information à moindre coût.

Le vote est demandé

2013-03-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

9- Liste de la correspondance

Correspondances diverses

- ✓ Lettre de Mme Denise Hébert
- ✓ Lettre de M. Paul Richard et Mme Sylvie Champoux
- ✓ Lettre de Mme Nicole Lamontagne
- ✓ Sondage sur un projet de l'Accorderie
- ✓ Site Web – statistiques
- ✓ Offre d'emploi – Parc national du Mont Mégantic
- ✓ Lettre de M. Réjean Rousseau – Démission ATLA
- ✓ Demande de dédommagement : Bergerie Celjo Inc
- ✓ Frais juridiques – Dossier lots 6-7-8 du Rang 7 SO
- ✓ Adhésion 2013 Le Cantonier

Invitations

- ✓ Rencontre d'info. sur les proches aidants d'aînés - 14 mars
- ✓ Levée de fonds – Fédération Québ. du cancer - 15 avril

- ✓ Forum développement durable – les 22 & 23 avril
- ✓ Gala reconnaissance employés et employeurs – 4 mai

Offres de services

- ✓ BRP en ingénierie – caractérisation des milieux humides
- ✓ Association Québ. pour la maîtrise de l'Énergie

10- Période inter-actions

Les élus répondent aux questions des citoyens(nes).

11- Certificat de disponibilité

Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés pour les dépenses votées à la session régulière de ce quatrième (4^e) jour de mars 2013.

12- Levée de la session régulière

Il est proposé par André Gamache,
Et résolu;

Que l'assemblée soit levée à 21h55

2013-03-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

André Gamache
Maire suppléant

Manon Goulet
Directrice générale/secrétaire-trésorière